

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le Mardi 13 décembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL retard arrivée à 20h08 au point n°1, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOLIC, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS (retard arrivée à 20h21 au point n°2), Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Sandrine BUDIN), Alexandra DURY (pouvoir à Estelle KELLER), Estelle GHORIS (pouvoir à Sébastien GACON), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL).

Date de convocation : 7 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Aurélie MARMONIER

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°98-2022 : modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement pour l'aménagement des chemins de Montgarrel et de Malissole

Il est rappelé que par délibération n°101/2020 du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme « aménagement des chemins de Montgarrel, Malissole » afin de permettre l'engagement de la totalité des dépenses qui seront passées dans un cadre pluriannuel. Il convient d'ajuster les crédits pour l'exercice 2022 et les crédits de paiement pour l'exercice 2023.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3 et l'article L1612-1

- CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des crédits de paiement,

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- MODIFIE l'autorisation de programme avec les caractéristiques suivantes :

Autorisation de programme : « Aménagement des chemins de Montgarrel et Malissole »

Imputation budgétaire : opération n°71

Montant de l'autorisation : 1 050 000 euros

Niveau de vote des crédits : opération

Répartition des crédits de paiement :

<u>Dépenses</u>	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022	2023
2315 Installations, matériel, outillages techniques	16 417,32 €	4 848,43 €	900 961.66 €	127 772.59 €

- RAPPELLE que dans l'attente de l'adoption du budget, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur les exercices antérieurs, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 13 décembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221213-DEL-98-2022-DE
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023